

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nantes, le 22 novembre 2022

## La Région attribue 1,8 M€ pour la rénovation énergétique des logements des particuliers

Dans la continuité de son plan de sobriété énergétique voté en octobre, la Région déploie son action en faveur de la rénovation énergétique des logements des particuliers. Elle consacre une enveloppe de plus de 1,8 million d'euros pour financer notamment des aides aux particuliers, la réhabilitation de logements sociaux et de bâtiments publics communaux et le développement de 6 nouvelles Plateformes territoriales de rénovation énergétique, qui viennent renforcer les services aux particuliers.

L'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) s'adresse aux particuliers propriétaires occupants qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur logement permettant d'en améliorer d'au moins 50 % la performance énergétique.

La Région vient de voter un financement complémentaire de **512 000 €** pour 2022 pour répondre aux 130 dossiers déposés sur les 5 départements.

Depuis début 2022, 1 173 particuliers auront ainsi été aidés pour un montant de 4,7 M€.

Les Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) sont des dispositifs portés par les collectivités locales pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, en délivrant des informations et conseils sur les volets techniques, financiers, fiscaux et réglementaires. Afin d'élargir le maillage territorial de ces Plateformes, la Région a attribué 270 686 € pour 6 nouvelles plateformes, portant à 47 le nombre de plateformes déjà financées. Grâce à ces nouveaux services, 92% des particuliers pourront bénéficier d'un appui conseil pour la rénovation énergétique de leur logement en Pays de la Loire.

<u>Les 6 nouveaux territoires concernés</u>: Communautés de communes Sud Retz Atlantique (44), du Pays de la Châtaigneraie (85), Sud Vendée Littoral (85), de l'Huisne Sarthoise (72), Anjou Bleu Communauté (49) et Redon Agglomération (35), dont plusieurs communes sont situées en Pays de la Loire.

## La Région agit également pour la réhabilitation des logements sociaux en engageant :

- Une enveloppe complémentaire de **750 000 €** pour le financement de projets de réhabilitation de logements sociaux **EnergieSprong** avec les bailleurs publics et privés,
- Le financement de la réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux communaux pour **228 944 €** à Placé (53) et St Léger de Linières (49).